

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 5 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

DÉCISION n° 406/ARM/EMM/ORT

relative à la prise d'armement pour essais du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain « Garonne ».

Du 07 mars 2019

DÉCISION n° 406/ARM/EMM/ORT relative à la prise d'armement pour essais du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain « Garonne ».

Du 07 mars 2019

NOR A R M B 1 9 5 2 9 1 1 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.2.](#)

Référence de publication :

BOC n°10 du 05/4/2019

La ministre des armées,

Vu [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif.](#),

Vu [Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu décision du 8 août 2018(A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,

Vu [Décision N° 1680/ARM/EMM/ORT du 01 octobre 2018 portant création de la formation « Garonne équipage A ».](#);

Décide :

Article premier.

Préambule.

La date de prise d'armement pour essais du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain *Garonne* est fixée au 21 mars 2019.

Article 2.

Organisation.

À cette même date, le bâtiment acquiert le statut de navire de guerre et d'élément naval de force maritime.

Article 3.

Responsabilités.

Par dérogation à l'instruction générale susvisée, les responsabilités du commandant envers le bâtiment jusqu'à sa réception contractuelle seront assumées selon des modalités précisées par convention, conclue entre l'industriel et l'État.

Article 4.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,

officier général « performance et synthèse »,

Denis BERTRAND.